

LETTRE D'INFO

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DU FINISTÈRE

N°21 - DÉCEMBRE 2022



COLLECTE AILES ANATIDÉS, BÉCASSES ET BÉCASSINES

“Soyez acteurs dans la connaissance des espèces”

La Fédération continue de mener une campagne de récolte d'ailes d'anatidés.

L'objectif de cette récolte est de connaître la dynamique des populations de canards migrateurs.

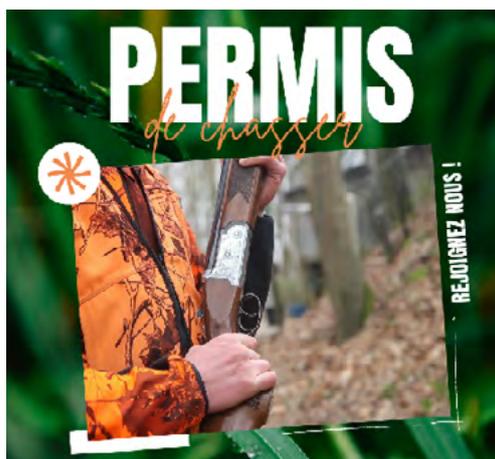
Tous les canards chassables en France sont concernés par cette opération.

Nous vous sollicitons dans ce projet afin d'obtenir un maximum de données scientifiques qui nous permettent de suivre l'évolution des populations d'anatidés.

En cas de besoin n'hésitez pas à contacter la fédération ou le technicien Référent du dossier :
Corentin ALARY : 06.73.86.64.67.



PROTOCOLE DE RÉCOLTE D'AILES ANATIDÉS



EXAMEN DU PERMIS DE CHASSER : NOUVEAUTÉ 2023

À savoir :

La fermeture aux inscriptions du permis de chasser est en vigueur depuis début novembre afin de permettre le lancement d'un nouveau logiciel de gestion de l'examen du permis de chasser organisé par l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

Des nouveautés au niveau national vont être mises en place pour début janvier 2023.

Toutes les inscriptions se feront en ligne.

Le site pour l'inscription sera ouvert le **9 janvier 2023**.

La gestion administrative des dossiers déjà arrivés à la FDC29, ne reprendra qu'à partir du 9 décembre 2022.

Merci de votre compréhension

SÉCURITÉ 10 RÈGLES D'OR

QUELQUES RÈGLES D'OR POUR QUE LA CHASSE RESTE UN PLAISIR.

Le nombre d'accidents de chasse en France a diminué de 41 % depuis 20 ans. Cependant, un seul accident serait encore de trop, et la sécurité doit être le souci constant de chacun. Un accident de chasse se traduit par des vies brisées – celle de la victime et celle de l'auteur, des familles éprouvées, des amitiés détruites... C'est aussi une très mauvaise image de la chasse.

Règle n°1



MON ARME EST SÉCURISÉE

Je range mon arme de façon à ce que personne ne puisse y accéder.

Je suis toujours vigilant : je ne laisse pas l'arme apparente dans mon véhicule, même dans son étui !

Règle n°2



JE CONNAIS ET J'ENTRETIENS MON ARME

J'adapte mon arme et mon mode de chasse et je fais régler régulièrement mes accessoires.

Règle n°3



MON ARME EST SÉCURISÉE QUAND ELLE EST DÉCHARGÉE ET OUVERTE

Mon arme est chargée uniquement en action de chasse.

Règle n°4



JE SAIS MANIPULER MON ARME EN TOUTE SÉCURITÉ

Je veille à toujours diriger mes canons vers le ciel ou le sol.

Je décharge mon arme pour passer un obstacle.

Règle n°5



JE VOIS ET JE SUIS VU

Je porte un vêtement fluo lors des chasses en groupe, c'est un gage de sécurité !

Règle n°6



JE TIENS COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun tir n'est anodin !

Règle n°7



JE RESPECTE L'ANGLE DE 30°

Je ne tire jamais dans l'angle de 30° en battue de grand gibier.

Règle n°8



J'IDENTIFIE FORMELLEMENT LE GIBIER

Je ne tire que si j'ai formellement identifié le gibier.

Règle n°9



JE NE BAISSÉ PAS MA VIGILANCE.

À la chasse comme au volant, l'expérience n'autorise pas la négligence.

Règle n°10



J'ACCUEILLE LES PROMENEURS.

En toute circonstance, je suis courtois lors des rencontres, et je décharge mon arme.

TÉLÉCHARGER LE PDF
SÉCURITÉ
10 RÈGLES D'OR
FNC



SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES ARMES (SIA)

La création d'un compte SIA avant le 1er juillet 2023 est obligatoire. À partir de l'ouverture de votre compte SIA, vous avez 6 mois pour compléter les informations relatives aux armes qui sont dans votre râtelier numérique provisoire.

Nous vous rappelons que si vous avez besoin d'un accompagnement pour la création de votre compte SIA, la sous-préfecture de Châteaulin peut vous recevoir sur rendez-vous les **mardis et jeudis matins**. **ATTENTION** : les numéros de téléphone des agents de la permanence SIA de la Préfecture du Finistère ont changé depuis le 3 novembre :

Isabelle Follézou: 02 90 77 25 06

Hélène Lecomte: 02 90 77 25 09

Valérie Doutreuwe: 02 90 77 25 07

CLIQUEZ

CRÉER VOTRE COMPTE SIA

CLIQUEZ

GUIDE UTILISATEURS

CLIQUEZ

LES ÉTAPES CLEFS



RECYCLAGE DES CARTOUCHES

C'est l'heure du Bilan !

Chasseuses, chasseurs, après deux années de collecte, les chasseurs sont plus que jamais mobilisés et investis dans la démarche !

3,5 T d'étuis vides ont été collectés grâce à vous, cela représente environ 550 000 cartouches qui vont être recyclées et qui ne finiront pas à la poubelle.

Ce geste est capital et nous vous encourageons à continuer et à en parler au maximum, aux personnes de votre entourage.

Nous comptons sur vous !

La Fédération tient à remercier tous les chasseurs et non chasseurs qui participent à la récolte des étuis et des douilles vides, ainsi que nos partenaires : Les Recycleurs Bretons, Nobelsport et les armureries.

Pour rappel, **9 COLLECTEURS** sont à votre disposition sur l'ensemble du département :

- Chasse pêche du Guillec à **PLOUZEVEDE**,
- Landi loisir chasse et pêche à **LANDIVISIAU**,
- Alré pêche et chasse à **BREST**,
- Alré pêche et chasse à **QUIMPER**,
- L'Atelier du fusil à **CARHAIX**,
- Sport 2000 à **CHATEAULIN**,
- Chasse pêche coutellerie à **QUIMPER**,
- Site de formation de la FDC29 à **BRASPARTS**,
- Siège social de la FDC29 à **QUIMPER**.



..... ”
Ensemble, soyons
chasseurs éco-
responsables,
cartouches
recyclées = nature
préservée !
.....

RECHERCHE STAND DE TIR

Dans un souci permanent d'accentuation de la sécurisation de l'activité cynégétique dans le département, la FDC29 recherche un stand ou un lieu adapté permettant le réglage de carabine et de fusil de chasse.

L'objectif étant la mise en place de session pour le réglage de son arme, ainsi qu'une mise en situation au tir à balle, dans un environnement contrôlé, adapté et sécurisé.

Si vous avez connaissance d'installation existante permettant l'accueil et le tir avec des armes de chasse, n'hésitez pas à contacter la FDC29 :

- par mail : federation.chasseurs29@fdc29.com
- par téléphone : 02 98 95 85 35



GROUPE 2 : RENOUELEMENT DU CLASSEMENT DES «ESPÈCES SUSCEPTIBLES D'OCCASIONNER DES DÉGÂTS»



La législation prévoit des modalités d'intervention pour les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts, dites «ESOD». Ainsi, le décret ministériel 2012-402 du 23 mars 2012 décrit un classement sur trois listes :

- Le groupe 1, constitué des espèces envahissantes ;
- Le groupe 2, constitué des espèces classées ESOD par arrêté ministériel triennal sur proposition du Préfet après avis de la formation spécialisée;
- Le groupe 3, constitué des espèces figurant sur une liste ministérielle pouvant être classées ESOD par arrêté préfectoral annuel.



Pour rappel, l'inscription des espèces d'animaux de ces trois groupes sur les arrêtés ministériels et préfectoraux doit se justifier par au moins l'un des motifs suivants :

- dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publique ;
- pour assurer la protection de la faune et de la flore ;
- pour prévenir les dommages importants aux activités agricoles, forestières et aquacoles ;
- pour prévenir les dommages importants à d'autres formes de propriété, sauf pour les espèces d'oiseaux.

..... ”

Pour cela nous avons besoin pour les saisons prochaines que chaque chasseur fasse remonter les constatations de dégâts à la FDC29 par courrier ou sur

WWW.FDC29.COM



Cette action est primordiale afin de renouveler le classement actuel.

Ce classement est étudié lors de la formation spécialisée départementale «relative aux ESOD» de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage finistérienne. Elle s'est réunie le 06 décembre 2022 pour statuer sur le futur classement de chaque espèce (pour les trois prochaines années).

PLANNING GROUPE 2



- **Juin 2018 à juin 2022** : centralisation des données de constatations de dégâts et de présence significative ;
- **27 Septembre 2022** : réunion de concertation entre acteurs ;
- **Octobre/Novembre 2022** : rédaction du dossier de renouvellement du classement des espèces « ESOD » ;
- **06 Décembre 2022** : formation spécialisée départementale « relative aux ESOD » de la CDCFS* ;
- **Mai 2023** : Réunion du Conseil National de la Chasse et de la Faune Sauvage ;
- **Juin 2023** : Publication de l'arrêté pour une entrée en vigueur au premier juillet 2023.

* La CDCFS est composée de :

- 1 représentant des piégeurs agréés ;
- 1 représentant des chasseurs ;
- 1 représentant des intérêts agricoles ;
- 1 représentant d'une association agréée au titre de l'article L.141-1 du CE ;
- 2 personnalités qualifiées en matière scientifique et technique ;
- 1 représentant de l'OFB ;
- 1 représentant des lieutenants de louveterie ;
- 2 représentants des services de l'État ;

Suite à la CDCFS du 06 Décembre, les propositions de transfert des dossiers au ministère par la DDTM29 sont :

- Corneille → 6 voix **POUR**
- Corbeau freux → 6 voix **POUR**
- Fouine → 3 voix **POUR** - 3 voix **CONTRE** → **NON TRANSFERT AU MINISTÈRE**
- Pie bavarde → 3 voix **POUR** - 3 voix **CONTRE** → **NON TRANSFERT AU MINISTÈRE**
- Renard → 4 voix **POUR** - 2 voix **CONTRE**

LES MOYENS DE COMMUNICATION ET DE LOCALISATION «ÉLECTRONIQUES» À LA CHASSE

Fiche pratique n°2 : RÉGLEMENTATION

Les moyens de communication et de localisation « électroniques » à la chasse

Télécharger notre nouvelle fiche pratique concernant les moyens de communication et de localisation « électroniques » à la chasse :

Au programme :

- L'emploi d'émetteurs ou de récepteurs radiophoniques ou radiotéléphoniques (radios / téléphones / talkie-walkie).
- L'usage des talkie-walkie (talkie-walkie sans licence ou de loisirs; talkie-walkie professionnel sans licence; talkie-walkie professionnel avec licence; la portée des talkies walkies)
- Les dispositifs de localisation et/ou de dressage des chiens
- Les dispositifs de repérage des chiens d'arrêt

Bonne lecture à vous !



[TÉLÉCHARGER LA FICHE PRATIQUE](#)

CLIQUEZ



REMISE DE DON EN FAVEUR DE L'UNION DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DU FINISTÈRE

Mardi 22 novembre, le Président de la Fédération a remis un chèque d'une valeur de 6 000€ en faveur de l'Union départementale des Sapeurs-Pompiers du Finistère, afin de les remercier et de rendre hommage à leur dévouement,

leur courage et l'abnégation dont ils ont fait preuve face aux difficultés immenses qu'ils ont connues lors du grand incendie de la Montagne Saint-Michel.

[TÉLÉCHARGER LE DISCOURS](#)

CLIQUEZ

SIGNATURE D'UNE NOUVELLE CONVENTION CYNÉGÉTIQUE



Lundi 07 novembre, la Fédération était reçue par le président du Conseil départemental du Finistère, Maël de Calan, pour la signature d'une nouvelle convention cynégétique.

”

Celle-ci vient renforcer et célébrer les 40 années de partenariat existant entre les deux structures pour la gestion cynégétique des propriétés Espaces Naturels Sensibles du Département.

Nous adressons nos chaleureux remerciements au président Maël de Calan, à Mesdames et Messieurs les vice-présidents, ainsi qu'aux équipes du Conseil départemental pour leur confiance, leur écoute et leur volonté d'allier la Fédération et les chasseurs à leurs actions de protection de la biodiversité.

[TÉLÉCHARGER LE DISCOURS](#)

CLIQUEZ



ATTRIBUTIONS CERVIDÉS & LIÈVRES

Attribution des plans de chasse pour la saison cynégétique 2022-2023.



Récapitulatif des attributions cervidés 2022-2023 en Finistère.

**ATTRIBUTIONS
CERVIDÉS 2022-2023**

CLIQUEZ



Récapitulatif des attributions lièvre 2022-2023 en Finistère :

**ATTRIBUTIONS LIÈVRE
2022-2023**

CLIQUEZ

IMPORTANT



ENQUÊTE INDIVIDUELLE DE CHASSE À TIR

POUR RAPPEL :

Merci de renseigner le tableau et de nous le retourner même si vous n'avez rien prélevé. Il vous suffit d'y noter, par espèce et par mois, le nombre d'individus prélevés au cours de cette saison, et uniquement en Finistère.

Renvoyer l'adresse soit :

- par courriel : federation.chasseurs29@fdc29.com ou
- par courrier à Fédération Départementale des Chasseurs du Finistère, 18 rue Turgot, 29337 QUIMPER CEDEX

TÉLÉCHARGER L'ENQUÊTE INDIVIDUELLE PDF

CLIQUEZ

TÉLÉCHARGER L'ENQUÊTE INDIVIDUELLE WORD

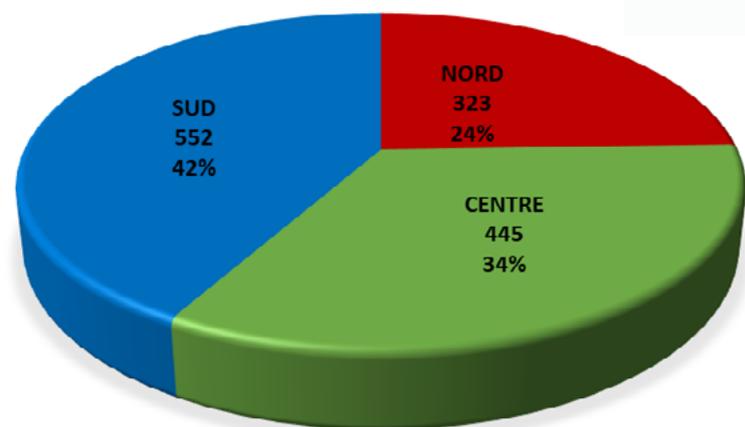
CLIQUEZ





PLAN DE CHASSE CHEVREUILS

1320 CHEVREUILS PRÉLEVÉS AU 30 NOVEMBRE 2022



Adulte : 882
Jeunes : 428

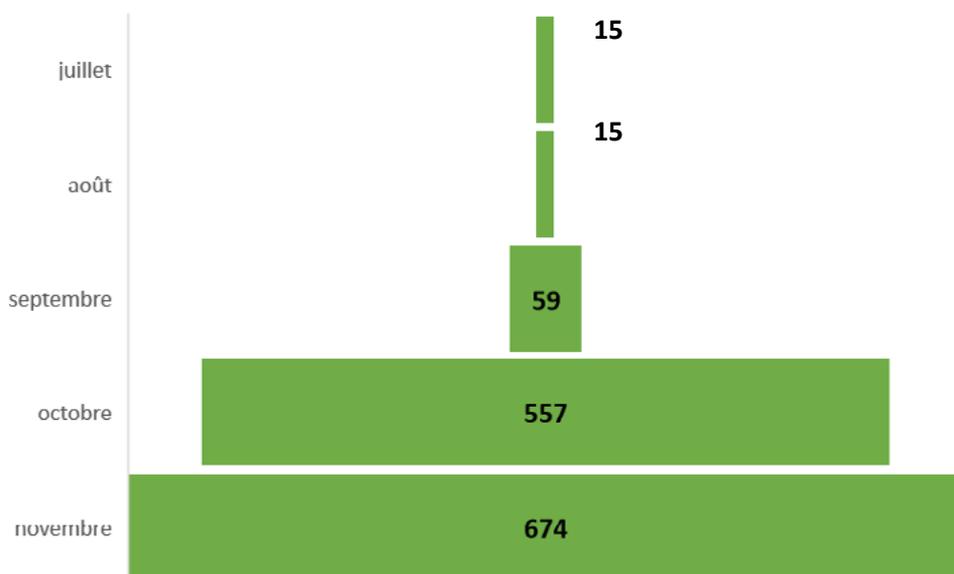
Femelle : 610
Mâle : 700
Indéterminé : 10

PLAN DE CHASSE CERFS



”
7 prélèvements au 30
novembre 2022 sur les 32
attributions.

MENSUALITÉ DES PRÉLÈVEMENTS AU 30 NOVEMBRE 2022



ANALYSE : PRÉLÈVEMENTS SANGLIERS



2022 - 2023	Chasse + approche	Mâle	Femelle	Adulte	Jeune	Chasse	Approche	Collision	Autre	Prélèvements	2021 2022
Total juillet-22	17 6	18	13	14	17	0	16	1	14	31	20
Total août-22	42 70	22	24	29	17	32	10	2	2	46	75
Total septembre-22	156 146	88	90	75	103	153	3	9	14	179	149
Total octobre-22	362 261	208	192	203	197	365	3	18	14	400	294
Total novembre-22	377 312	216	180	221	175	371	6	17	2	396	336
Total général		552	499	542	509	921	38	47	46	1052	874

Commune	Chasse + Approche	Mâle	Femelle	Adulte	Jeune	Chasse	Approche	Collision	Autre	Prélèvements
ARGOL	2	0	2	0	2	2	0	0	0	2
ARZANO	5	2	3	4	1	5	0	0	0	5
AUDIERNE	1	1	0	1	0	1	0	0	0	1
BANNALEC	6	4	3	7	0	6	0	1	0	7
BAYE	4	1	3	2	2	4	0	0	0	4
BENODET	3	2	1	1	2	3	0	0	0	3
BERRIEN	7	4	3	4	3	7	0	0	0	7
BEUZEC CAP SIZUN	1	1	0	0	1	0	1	0	0	1
BODILIS	1	0	1	1	0	1	0	0	0	1
BOLAZEC	1	1	0	1	0	1	0	0	0	1
BOTMEUR	4	2	2	1	3	4	0	0	0	4
BOTSORHEL	3	1	2	1	2	3	0	0	0	3
BRASPARTS	3	1	2	2	1	3	0	1	0	4
BRENNILIS	1	0	1	1	0	1	0	0	0	1
BRIEC	5	4	1	3	2	5	0	0	0	5
CAMARET SUR MER	2	1	1	2	0	2	0	0	0	2
CARHAIX PLOUGUER	0	1	0	1	0	0	0	1	0	1
CAST	10	6	4	5	5	10	0	0	0	10
CHATEAULIN	2	1	1	2	0	0	2	0	0	2
CHATEAUNEUF DU FAOU	1	1	0	1	0	1	0	0	0	1
CLEDEN CAP SIZUN	7	2	5	3	4	7	0	0	0	7
CLOHARS CARNOET	26	11	15	14	12	26	0	0	0	26
CLOHARS FOUESNANT	15	10	7	10	7	15	0	2	0	17
COLLOREC	5	4	1	2	3	5	0	0	0	5
COMBRIT	24	14	11	12	13	19	5	1	0	25
COMMANA	8	4	4	5	3	8	0	0	0	8
CONFORT MEILARS	3	3	0	1	2	3	0	0	0	3
CORAY	5	2	3	2	3	5	0	0	0	5
CROZON	22	11	15	9	17	21	1	0	4	26
DINEAULT	5	4	1	5	0	5	0	0	0	5
DIRINON	6	3	3	2	4	6	0	0	0	6

Commune	Chasse + Approche	Mâle	Femelle	Adulte	Jeune	Chasse	Approche	Collision	Autre	Prélèvements
EDERN	19	14	5	9	10	14	5	0	0	19
ELLIANT	11	3	8	8	3	11	0	0	0	11
ERGUE GABERIC	14	6	8	13	1	14	0	0	0	14
FOUESNANT	5	0	5	3	2	5	0	0	0	5
GOUESNACH	24	12	12	16	8	18	6	0	0	24
GOUEZEC	0	1	0	1	0	0	0	1	0	1
GOURLIZON	3	1	2	3	0	3	0	0	0	3
GUERLESQUIN	1	1	0	0	1	1	0	0	0	1
GUICLAN	1	1	0	1	0	1	0	0	0	1
GUILER SUR GOYEN	12	4	8	5	7	12	0	0	0	12
GUILERS	2	1	2	2	1	2	0	1	0	3
GUILLIGOMARCH	5	3	2	2	3	5	0	0	0	5
GUIMAEAC	3	1	2	0	3	3	0	0	0	3
GUIPAVAS	1	0	1	1	0	1	0	0	0	1
HANVEC	9	5	7	9	3	9	0	2	1	12
HUELGOAT	0	1	0	1	0	0	0	1	0	1
KERGLOFF	3	2	1	0	3	3	0	0	0	3
KERLAZ	6	5	4	3	6	5	1	3	0	9
LA FEUILLEE	2	1	1	1	1	2	0	0	0	2
LA FOREST	0	2	0	2	0	0	0	2	0	2
LANDERNEAU LA MARTYRE	9	3	7	6	4	9	0	1	0	10
LA ROCHE MAURICE	6	2	6	4	4	6	0	2	0	8
LANDEVENNEC	0	1	0	1	0	0	0	1	0	1
LANDUDAL	1	1	0	1	0	1	0	0	0	1
LANDUDEC	5	4	1	3	2	5	0	0	0	5
LANDUNVEZ	0	1	0	0	1	0	0	1	0	1
LANGOLEN	6	4	2	3	3	6	0	0	0	6
LANMEUR	6	6	0	0	6	6	0	0	0	6
LANVEOC	11	5	6	9	2	11	0	0	0	11
LAZ	2	1	1	1	1	2	0	0	0	2
LE CLOÎTRE ST THEGONNEC	1	1	0	1	0	1	0	0	0	1
LE TREHOU	3	3	0	2	1	3	0	0	0	3
LENNON	1	1	0	1	0	1	0	0	0	1
LEUHAN	15	11	4	10	5	13	2	0	0	15
LOCMARIA PLOUZANE	1	0	1	1	0	1	0	0	0	1
LOCTUDY	3	1	2	3	0	3	0	0	0	3
LOPEREC	10	6	4	6	4	10	0	0	0	10
LOPERHET	10	4	6	6	4	10	0	0	0	10
LOQUEFFRET	1	1	0	1	0	1	0	0	0	1
MAHALON	15	8	7	9	6	15	0	0	0	15
MELGVEN	13	8	5	9	4	13	0	0	0	13
MOELAN SUR MER	87	53	55	47	61	87	0	4	17	108
MORLAIX	2	1	2	1	2	2	0	1	0	3
PENCRAN	2	2	0	1	1	2	0	0	0	2
PENMARCH	3	1	2	2	1	3	0	0	0	3
PEUMERIT	4	1	3	2	2	4	0	0	0	4
PLEUVEN	5	2	3	3	2	5	0	0	0	5
PLEYBEN	2	1	1	1	1	2	0	0	0	2
PLEYBER CHRIST	8	3	9	6	6	8	0	0	4	12

Commune	Chasse + Approche	Mâle	Femelle	Adulte	Jeune	Chasse	Approche	Collision	Autre	Prélèvements
PLOBANNALEC	10	4	8	5	7	10	0	1	1	12
PLOEVEN	8	3	5	4	4	8	0	0	0	8
PLOGASTEL ST GERMAIN	5	4	1	1	4	5	0	0	0	5
PLOGOFF	6	3	3	2	4	6	0	0	0	6
PLOGONNEC	2	1	1	2	0	2	0	0	0	2
PLOMELIN	28	24	5	9	20	27	1	1	0	29
PLOMEUR	11	0	11	5	6	11	0	0	0	11
PLOMODIERN	5	5	3	1	7	5	0	3	0	8
PLONEIS	0	0	1	0	1	0	0	1	0	1
PLONEOUR LANVERN	13	8	7	9	6	13	0	2	0	15
PLONEVEZ DU FAOU	3	1	2	2	1	3	0	0	0	3
PLONEVEZ PORZAY	5	4	1	1	4	5	0	0	0	5
PLOUDIRY	6	3	3	2	4	6	0	0	0	6
PLOUEGAT GUERRAND	4	2	2	2	2	4	0	0	0	4
PLOUEGAT MOYSAN	5	4	1	2	3	5	0	0	0	5
PLOUEZUCH	1	1	0	1	0	1	0	0	0	1
PLOUGASNOU	7	4	3	4	3	7	0	0	0	7
PLOUGASTEL DAOULAS	10	6	4	6	4	10	0	0	0	10
PLOUGONVELIN	0	0	1	0	1	0	0	1	0	1
PLOUGONVEN	2	2	0	2	0	2	0	0	0	2
PLOUGOURVEST	1	0	1	1	0	1	0	0	0	1
PLOUHINEC	4	2	3	1	4	4	0	1	0	5
PLOUIGNEAU	13	5	8	6	7	13	0	0	0	13
PLOUMOGUER	2	1	1	1	1	2	0	0	0	2
PLOUNEOUR MENEZ	6	3	3	5	1	4	2	0	0	6
PLOUNEVERTER	1	0	1	1	0	1	0	0	0	1
PLOURIN LES MORLAIX	2	1	1	2	0	2	0	0	0	2
PLOUVIEN	2	0	2	0	2	2	0	0	0	2
PLOUVORN	1	1	0	1	0	1	0	0	0	1
PLOUYE	7	5	2	2	5	7	0	0	0	7
PLOUZANE	3	2	2	1	3	3	0	1	0	4
PLOVAN	5	4	1	4	1	3	2	0	0	5
PLOZEVET	7	6	2	4	4	7	0	1	0	8
PLUGUFFAN	2	5	1	1	5	1	1	4	0	6
PONT CROIX	7	9	3	5	7	7	0	3	2	12
PONT L ABBE	10	9	13	12	10	10	0	0	12	22
POULDREUZIC	2	1	1	0	2	2	0	0	0	2
POULLAN SUR MER	17	12	6	8	10	16	1	1	0	18
POULLAOUEN	8	2	6	3	5	8	0	0	0	8
PRIMELIN	3	1	2	1	2	3	0	0	0	3
QUEMENEVEN	3	3	0	1	2	3	0	0	0	3
QUERRIEN	10	7	3	6	4	10	0	0	0	10
QUIMPER	12	6	7	6	7	12	0	1	0	13
QUIMPERLE	3	3	0	1	2	3	0	0	0	3
RIEC SUR BELON	22	13	9	15	7	22	0	0	0	22
ROSCANVEL	1	1	0	1	0	1	0	0	0	1
ROSNOEN	14	6	8	8	6	14	0	0	0	14
ROSPORDEN	6	3	3	5	1	6	0	0	0	6
SCAER	12	8	4	3	9	12	0	0	0	12
SCRIGNAC	6	2	4	5	1	6	0	0	0	6
SIZUN	8	6	3	3	6	8	0	0	1	9

Commune	Chasse + Approche	Mâle	Femelle	Adulte	Jeune	Chasse	Approche	Collision	Autre	Prélèvements
SPEZET	1	1	0	1	0	1	0	0	0	1
ST DIVY	2	1	1	1	1	2	0	0	0	2
ST EVARZEC	16	7	9	9	7	16	0	0	0	16
ST GOAZEC	1	0	1	1	0	1	0	0	0	1
ST HERNIN	3	2	1	2	1	3	0	0	0	3
ST JEAN DU DOIGT	1	1	0	0	1	1	0	0	0	1
ST JEAN TROLIMON	7	2	5	4	3	3	4	0	0	7
ST NIC	2	1	1	1	1	2	0	0	0	2
ST RENAN	1	0	1	0	1	0	1	0	0	1
ST SERVAIS	3	1	2	3	0	2	1	0	0	3
ST URBAIN	4	1	3	0	4	4	0	0	0	4
ST VOUGAY	5	2	3	2	3	5	0	0	0	5
TELGRUC SUR MER	4	3	1	1	3	4	0	0	0	4
TOURCH	3	3	0	2	1	3	0	0	0	3
TREFFIAGAT	0	4	0	1	3	0	0	0	4	4
TREGOUREZ	1	0	1	1	0	1	0	0	0	1
TREGUENNEC	6	3	3	2	4	6	0	0	0	6
TREGUNC	15	9	6	8	7	15	0	0	0	15
TREMEOC	8	1	7	4	4	7	1	0	0	8
TREMEVEN	2	1	1	0	2	2	0	0	0	2
TREOGAT	2	1	1	1	1	1	1	0	0	2
Total au 30/11/2022	959	552	499	542	509	921	38	47	46	1052

DÉCLARATION OBLIGATOIRE 72 HEURES

RETOUR OBLIGATOIRE SOUS 72H

Chaque prélèvement de cerf, sanglier et de chevreuil effectué en période de chasse, en chasse collective ou/et individuelle, doit faire l'objet d'une déclaration obligatoire auprès de la Fédération dans les 72 h en indiquant la date, le lieu, le sexe et le poids de chaque animal prélevé. Le retour peut être opéré directement et facilement sur votre espace adhérent (lien ci-dessous), par mail ou par courrier.



CERF

Renvoyer la carte T de déclaration, les deux mandibules de la mâchoire inférieure de l'animal prélevé, munis du talon du bracelet sont à remettre à la FDC29



SANGLIER

Prélèvements sangliers à imprimer (pdf)

Vos prélèvements en ligne (google forms)



CHEVREUIL

Prélèvements chevreuils à imprimer (pdf)

Saisir vos prélèvements en ligne

